

UNIVERSITÀ DI CORSICA PASQUALE PAOLI

**Ecole Doctorale n°377
Environnement et Société**

**Infos Doctorat pour Masters-2
Pr Jean Costa**

Amphy Landry, 13-01-2010

**BP 52 – 20250 Corti (France) – E.mail : ecole.doctorale@univ-corse.fr
<http://univ-corse.fr>**

Les bonnes questions à se poser en Master_2

Et maintenant, que vais-je faire?

Etre ou ne pas être ... Docteur?

Une thèse, pour quoi faire?

Comment se décider?

Un doctorat, c'est quoi?

Une thèse, pour quoi faire?

- ❑ 98,8% des étudiants ne deviendront pas EC et < 25% des docteurs trouveront un emploi dans une université ou dans un grand organisme de recherche.
- ❑ Une thèse permet de trouver du travail dans les entreprises à un haut niveau de responsabilité ou de technicité.
- ❑ L'entrée dans une société dominée par la circulation et la transformation de l'information sous toutes ses formes a fait de la gestion de la complexité un enjeu majeur.
- ❑ Les pistes de l'avenir résultent de l'émergence de problèmes complexes de société multipliant le besoin d'expertise de haut niveau.

Une thèse, pour quoi faire?

Dans la dernière décennie du XXème siècle on parlait de « *nouveaux métiers* ». De nouveaux employeurs potentiels des docteurs sont apparus : collectivités locales, sociétés de conseils et de services, agences à vocation scientifique... cette évolution touche toutes les disciplines y compris les SHS pour lesquelles le besoin d'expertise est critique.

Faire une thèse ne se justifie pas uniquement par le désir de devenir universitaire mais aussi et surtout par l'envie de travailler sur des problèmes complexes pour lesquels les méthodes du chercheur sont indispensables.

Comment se décider?

- ❑ **La motivation est le 1^{er} point de repère.** Il faut être sûr de sa motivation. Il ne faut surtout pas faire une thèse pour rester en fac et repousser l'entrée dans la vie active.
- ❑ Une thèse, c'est un vrai boulot et non un moyen de prolonger ses études. C'est un travail dans lequel on demandera au doctorant d'être rapidement opérationnel et productif comme les autres chercheurs.
- ❑ **Le second point est la capacité à anticiper son avenir.** Les mentalités sont encore très orientées vers une poursuite académique. Il faut envisager et accepter de travailler à une insertion professionnelle hors université.
- ❑ Dans l'Entreprise, être docteur ce n'est pas faire de la recherche toute sa vie; très vite, il lui sera demandé de changer de métier et de passer au management.

Un doctorat, c'est quoi?

- ❑ La formation doctorale est organisée dans le cadre d'une école doctorale. C'est une formation par la recherche, à la recherche et à l'innovation.
- ❑ Les doctorants doivent mener un projet de recherche avec un encadrement personnalisé et comportant la réalisation de travaux scientifiques originaux. Cette formation est organisée dans des laboratoires dont la qualité est reconnue par une évaluation nationale périodique.
- ❑ Les doctorants reçoivent une formation collective comportant des enseignements (cours, séminaires et conférences) destinés à conforter leur culture scientifique, à préparer leur insertion professionnelle et à favoriser leur ouverture internationale.

La localisation du doctorant dans le dispositif doctoral

Laboratoire

Ecole Doctorale

La localisation du doctorant dans le dispositif doctoral

Laboratoire

logique scientifique disciplinaire

- Préparation de la thèse au sein d'une équipe
- Travaux scientifiques originaux

Ecole Doctorale

Les Laboratoires de recherche reconnus de l'Université de Corse

ERT_2008-1362 : Aspects Juridiques du Patrimoine des
Personnes Physiques et des Entreprises.
Dr Claude Saint-Didier

CNRS UMR_6240 : Lieux, Identités, eSpaces, Activités
Pr Marie-Antoinette Maupertuis

- Dynamiques des Territoires et Développement Durable (DTDD), *Pr Marie-Antoinette Maupertuis*
- Identités et Cultures, les Processus de Patrimonialisation (ICPP), *Pr Dominique Verdoni*

CNRS UMR_6134 : Sciences Pour l'Environnement

Pr Paul Bisgambiglia

- ❑ Gestion des Feux de Forêts (FF), *Dr Eric Leoni*
- ❑ Gestion et valorisation des Eaux en Méditerranée (GEM), *Pr Bernard Marchand*
- ❑ Énergies Renouvelables (EnR), *Pr Christian Cristofari*
- ❑ Modélisation Mathématique et Physique de l'Environnement (M²PE), *Dr Bernard Di Martino*
- ❑ Ressources Naturelles (RN), *Pr Liliane Berti*
- ❑ Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), *Pr Jean-François Santucci*

Les Centres de recherche reconnus de l'Université de Corse

ERT_2008-1362 : Aspects Juridiques du Patrimoine des
Personnes Physiques et des Entreprises.

CNRS UMR_6240 : Lieux, Identités, eSpaces, Activités

CNRS UMR_6134 : Sciences Pour l'Environnement

FR_3441 : Environnement et Société

Pr Jean François Santucci

Coordination des projets communs aux UMR-CNRS
et aux grands organismes : INRA, INSERM, BRGM

La localisation du doctorant dans le dispositif doctoral

Laboratoire

Ecole Doctorale

logique transversale

- Ancrage administratif
- Formations complémentaires
 - ✓ culture scientifique,
 - ✓ préparation à l'insertion professionnelle
 - ✓ ouverture internationale

A quoi sert une Ecole doctorale?

Constat :

- ❑ 1000 étudiants L1 → 80 doctorats → 12 EC
- ❑ Le monde socio économique ne nous est pas familier.
- ❑ L'Entreprise veut de la réactivité et de la rentabilité percutante alors que l'Enseignant-Chercheur est motivé par la réflexion.
- ❑ Aujourd'hui, le docteur français souffre d'un déficit d'image auprès des industriels.

L'Ecole Doctorale doit essentiellement s'efforcer de préparer le doctorant à entrer dans l'Entreprise.

A quoi sert une Ecole doctorale?

Les Entreprises commencent à découvrir que la formation doctorale dans les écoles doctorales va plus loin que la formation d'un Enseignant-Chercheur.

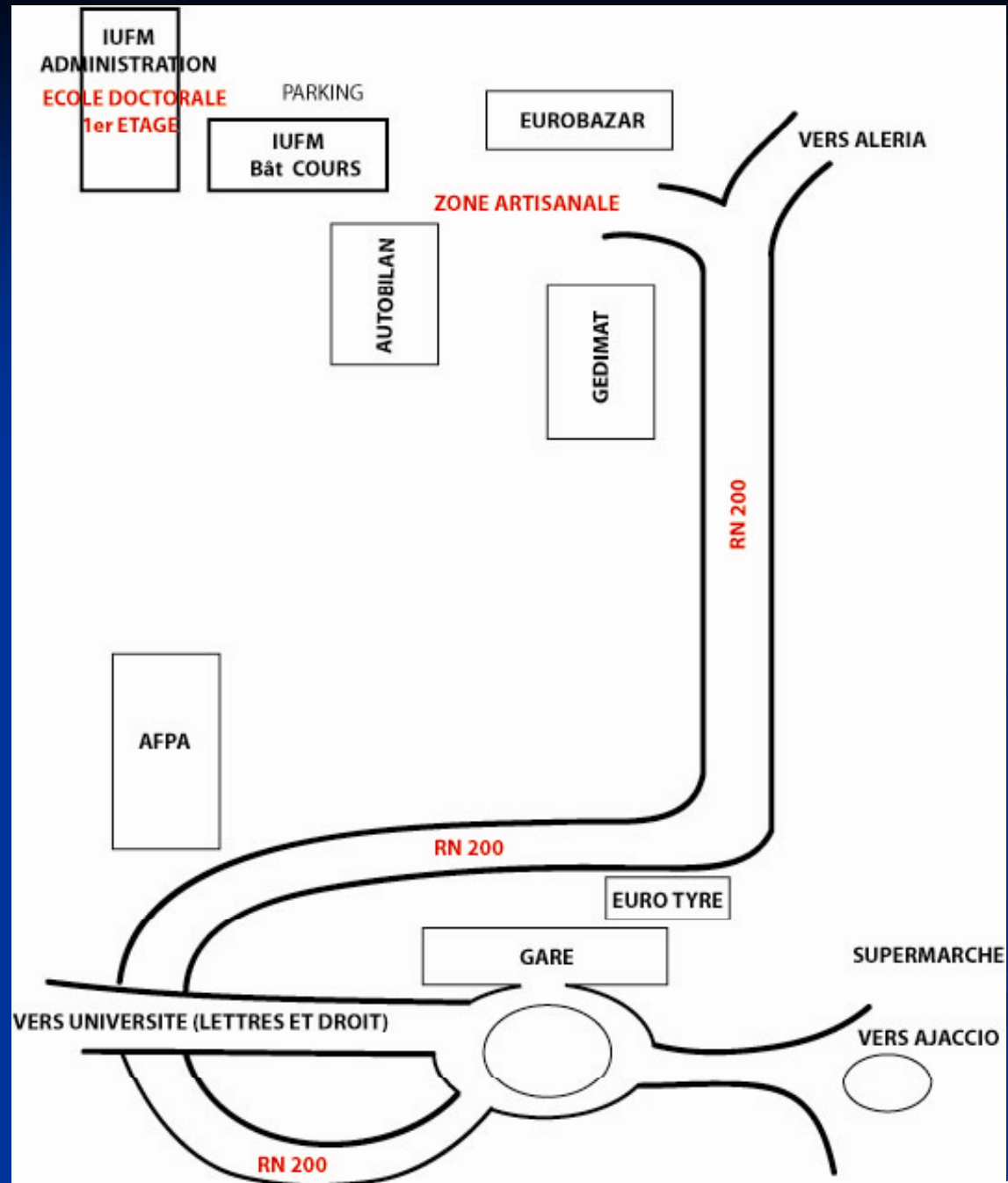
Les missions de l'ED

- ❑ Amélioration de l'employabilité des docteurs.
- ❑ Valorisation du doctorat comme critère de recrutement.
- ❑ Maîtrise des techniques de recrutement : apparaître comme être un offreur de compétences utiles et non pas comme un demandeur d'emploi.
- ❑ Acquisition d'une culture : connaissance des fondamentaux et de l'organisation de l'Entreprise.

Où est l'Ecole Doctorale

Dr David Mounzar
Resp adm

Pr Jean Costa
Directeur



L'espace de l'Ecole doctorale

<http://univ-corse.fr>

> Recherche > Ecole Doctorale

> Le Doctorat

- Etre ou ne pas être ... docteur
- Sujet et Direction de thèse
- Les inscriptions en doctorat
- Préparation de la thèse
- Rédaction et Soutenance de la Thèse
- Soutiens financiers

> Les Textes de référence

> Actualités

L'espace de l'Ecole doctorale

<http://univ-corse.fr>

> Recherche > Ecole Doctorale > Le Doctorat
Sujet et Direction de thèse

Le Projet de Thèse

Le sujet de thèse

Mentions du Doctorat délivré par l'UCPP

Les directeurs de thèse

Codirection de thèse

Cotutelle internationale de thèse

Modification du projet de thèse

Le sujet de thèse

la thèse doit s'inscrire dans l'un des projets structurants de l'un des centres de recherche

Sujet en adéquation avec

- ❑ les objectifs du projet structurant du ressort de la thèse
- ❑ la politique scientifique de l'Université

Mentions du Doctorat

ED_377 Regl_int_approuv_22-06-2009 – Article 1^{er}

Trouver un sujet de thèse

- ❑ Discussion avec les Enseignants-Chercheurs
- ❑ Espace ED : Affichage des sujets proposés par les directeurs à partir du 20 mars

Divers types de direction de thèse

Direction « standard »

Directeur HDR avec ou sans codirecteur, tous 2 : UCPP -
Nombre d'encadrements : 5 en S&T ; 10 en SHS

Codirection de thèse

Deux directeurs de thèse relevant de deux écoles doctorales dans deux établissements français distincts.

Cotutelle internationale de thèse

Le chercheur reçoit le titre de docteur de chacun des pays concernés par la cotutelle.

Label européen

cf Article 13 du règlement intérieur

L'espace de l'Ecole doctorale

<http://univ-corse.fr>

> Recherche > Ecole Doctorale > Le Doctorat
Sujet et Direction de thèse

Modification du projet de thèse

Modification_Projet_These

Tout changement de ces conditions initiales qui ont subordonné l'inscription en thèse doit obligatoirement faire l'objet d'une demande préalable par le biais d'un dossier explicitant les raisons des modifications. Cette demande sera instruite par l'Ecole Doctorale qui s'entourera des avis nécessaires.

L'espace de l'École doctorale

<http://univ-corse.fr>

> Recherche > École Doctorale > Le Doctorat

Les inscriptions en doctorat

➤ *Inscription en 1^{ère} année*

- *Autorisation préalable*
- *Inscription proprement dite*

➤ *Inscription en 2^{ème} ou 3^{ème} année*

➤ *Inscription en 4^{ème} année et au-delà*

Inscription en 1^{ère} Année de Doctorat

➤ ***Demande d'autorisation préalable (pré inscription)***

1^{er} juin 2010 : Télécharger [Autorisation_Inscription_Dossier](#)

Formulaires administratifs

- Pré inscription
- Demande de dérogation de diplôme
- Agrément du projet de thèse

Dossiers accompagnants

- Projet de thèse
- Charte des thèses
- Convention d'accueil au sein d'un laboratoire de recherche
- Convention de codirection, -de cotutelle (éventuellement)
- Copie des diplômes et titres

Inscription en 1^{ère} Année de Doctorat

Demande d'autorisation préalable (pré inscription)

Le projet de thèse

❑ Formulaire administratif d'agrément du projet

❑ Description du projet

✓ Identification

✓ Présentation

1°) Présentation explicite du sujet (max 1 page)

Finalité, méthodologie et problématique, intérêt scientifique, caractère innovant...

2°) Argumentaire (max 1 page)

Motivation personnelle – Adéquation avec la politique scientifique de l'UCPP – Intérêt de la recherche dans le cadre du développement régional.

Inscription en 1^{ère} Année de Doctorat

➤ *Demande d'autorisation préalable (pré inscription)*

1^{er} juin 2010 : Télécharger [Autorisation_Inscription_Dossier](#)

30 juin 2010 : Date limite de dépôt (ou d'envoi par voie postale) à l'ED du dossier qui devra comporter les pièces demandées et les dossiers accompagnants.

Tolérance : l'attestation de réussite en Master 2009-2010 pourra être remise ultérieurement si les résultats n'ont pas encore été proclamés au moment de la remise du dossier.

16-20 juillet 2010 : Notification des autorisations accordées.

Inscription en 1^{ère} Année de Doctorat

➤ *L'inscription proprement dite*

20 juill 10 : Télécharger [Inscription_administrative_dossier](#)

20 juillet – 30 septembre 2010 : Inscription administrative au pôle d'inscription de la Scolarité centrale (campus Mariani).

Toute demande d'inscription *extra tempora* devra être solidement justifiée.

Nota : Fermeture du pôle d'inscription du 30 juillet après-midi au 23 août après-midi).

L'espace de l'Ecole doctorale

<http://univ-corse.fr>

> Recherche > Ecole Doctorale > Le Doctorat

Soutiens financiers

Contrat avec l'Université

✓ Contrat doctoral

Contrat avec une Entreprise

Le contrat doctoral

décret 2009-464 du 23-04-2009

Bénéficiaire : tout étudiant inscrit en 1^{ère} année de thèse à partir de sept 2010, sans condition d'âge ou de date d'obtention du Master.

Contrat écrit (CDD) offrant toutes les garanties sociales et une rémunération minimum.

Durée totale du contrat : 3 x 1 an. Il pourra être prolongé d'une durée maximale d'un an pour des raisons particulières liées soit à la thèse, soit à la vie personnelle du doctorant.

Le contrat doctoral

Les obligations de l'Université

Le contrat doctoral est un contrat unique et identique pour tous les établissements de recherche et d'enseignement supérieur.

L'employeur (Université) devra proposer au doctorant toutes les formations nécessaires à l'accomplissement de ses missions, que ce soit la préparation de sa thèse ou les activités complémentaires qui lui seront confiées et, également, assurer une préparation à l'insertion professionnelle.

Le contrat doctoral

Le service du doctorant contractuel

Activités de base

Service exclusivement consacré aux activités de recherche liées à la préparation du doctorat assorti d'une vulgarisation de ses travaux au sein de l'établissement

Activités complémentaires

Service annuel égal au sixième de la durée annuelle de travail effectif fixé par le décret 2000-815 du 25-08-2000 . (c.a.d. 268 h TPT)

Le contrat doctoral

Nature des activités complémentaires

- **Enseignement** (si les activités complémentaires sont uniquement de l'enseignement : 64 h. TD ou TP en présentiel en licence)
- **Diffusion** de l'information scientifique et technique.
- **Valorisation** des résultats de la recherche.
- **Missions d'expertise** pouvant être effectuées dans une entreprise, une collectivité territoriale, une administration, un établissement public, une association ou une fondation.

Le contrat doctoral

Le service du doctorant contractuel périodicité, décision, responsabilité Décret 2009-464, Art 5

- ❑ Le Service est défini annuellement. Il est arrêté par le Président de l'Université sur proposition du Directeur de l'Ecole doctorale.
- ❑ Préparation de la thèse et activités complém. autres qu'Enseignement sous l'autorité du Directeur de thèse et sous la responsabilité du Directeur du Laboratoire.
- ❑ Enseignement sous l'autorité et la responsabilité du Directeur de la Composante.

Le contrat doctoral :

Rémunération selon activités

Service	Contrat doctoral	
	€ coût total / Univ	Rémunération Doctorant an : Brut € / Net € mois : Brut € / Net €
Activités de base	26.730 / an	an : 20.000 / 16.300 mois : 1.670 / 1.360
Activités de base + activités complém	32.000 /an	an : 24.000 / 19.600 mois : 2.000 / 1.630

Le contrat doctoral

Origines des financements

Financement Etat : 2 contrats

Masse salariale transférée depuis 2009 par l'Etat à l'UCPP dans le cadre de la LRU.

Financement CTC : 5 contrats

Budget délégué par la CTC à travers la DFER à l'UCPP (*CEE mesure 1.3*).

Au total : 7 contrats doctoraux indifférenciés
Mêmes caractéristiques, même procédure

Le contrat doctoral

Calendrier de la candidature

- **1^{er} juin 2010** : Ouverture de la campagne.
Téléchargement des dossiers dans l'espace de l'ED
ou Retrait au Secrétariat de l'ED.
- Un des conditions de candidature : avoir déposé un dossier de pré inscription.
- **12 juillet 2010** : Date limite de dépôt du dossier (ou d'envoi par voie postale, le cachet de la poste faisant foi). Aucun dossier *extra tempora* ne sera accepté.

Le contrat doctoral

Calendrier de la procédure

- **20 juill. – 14 sept. 2010** : Instruction des dossiers par les centres de recherche – classements préliminaires et transmission à l'ED.
- **17 - 20 sept. 2010** : Instruction par l'Ecole doctorale – Classement - Transmission du classement au Président de l'Université.
- **20 - 30 sept. 2010** : La décision appartient au Président
- **1^{er} octobre 2010** : Prise d'effet du contrat doctoral

Aide au doctorant : Contrat INRA

Financement DFER-INRA (CEE mesure 1.5)

Objectifs : permettre à 1 doctorant (inscrit à UCPP ou ailleurs), les meilleures conditions pour mener ses travaux - Faire progresser la connaissance du milieu régional sous ses différents aspects.

Eligibilité et critères :

Mêmes caractéristiques que le contrat doctoral mais adaptés à la politique scientifique de l'INRA.

Instruction et Attribution

Sous la seule autorité de l'INRA. Aucune disposition de concertation avec l'UCCP.

Infos sur le site : www.corse.inra.fr

Soutiens financiers

Contrat avec une Entreprise

CIFRE *ANRT*

convention industrielle de formation par la
recherche

Esprit Scientifique, Esprit d'Entreprise

ARED *ADEC*

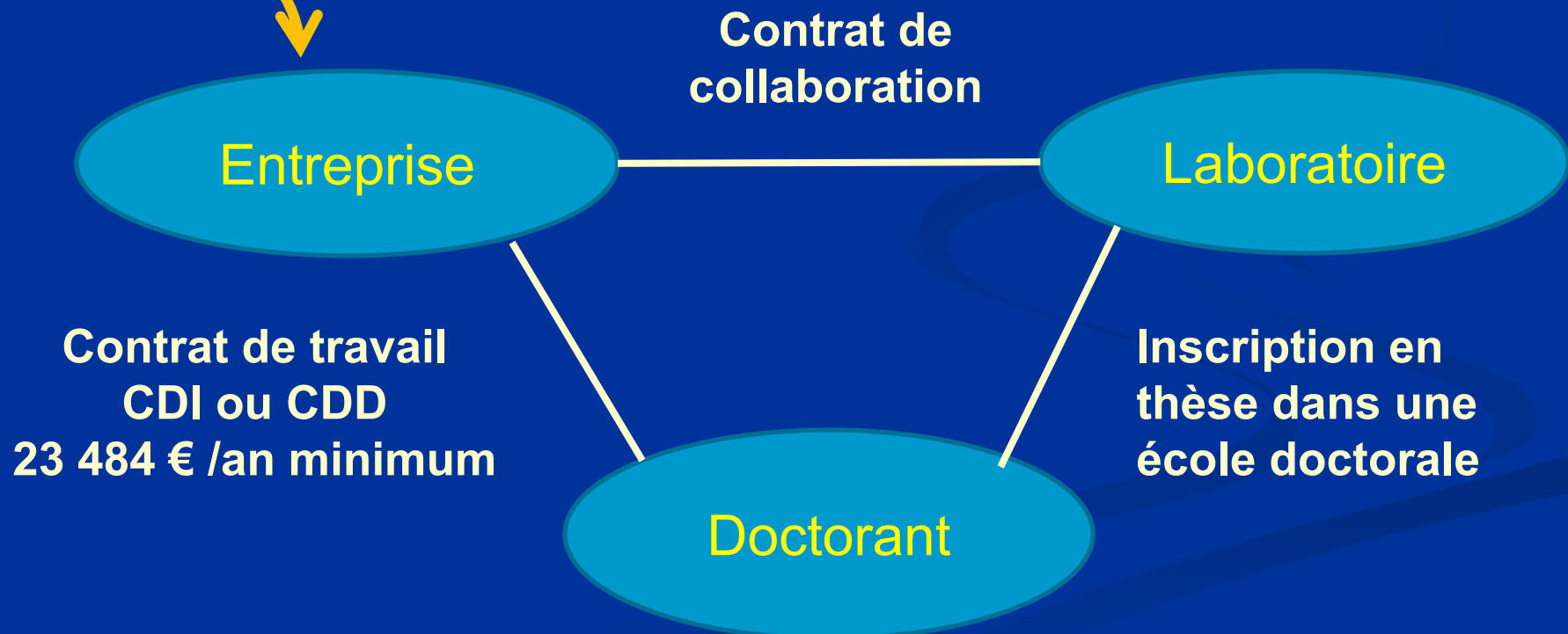
aide régionale entreprise - doctorant

Corse, Esprit d'Entreprise

CIFRE 2009-10 – Organisation du dispositif

ANRT, pour le compte
du Ministère de la Recherche

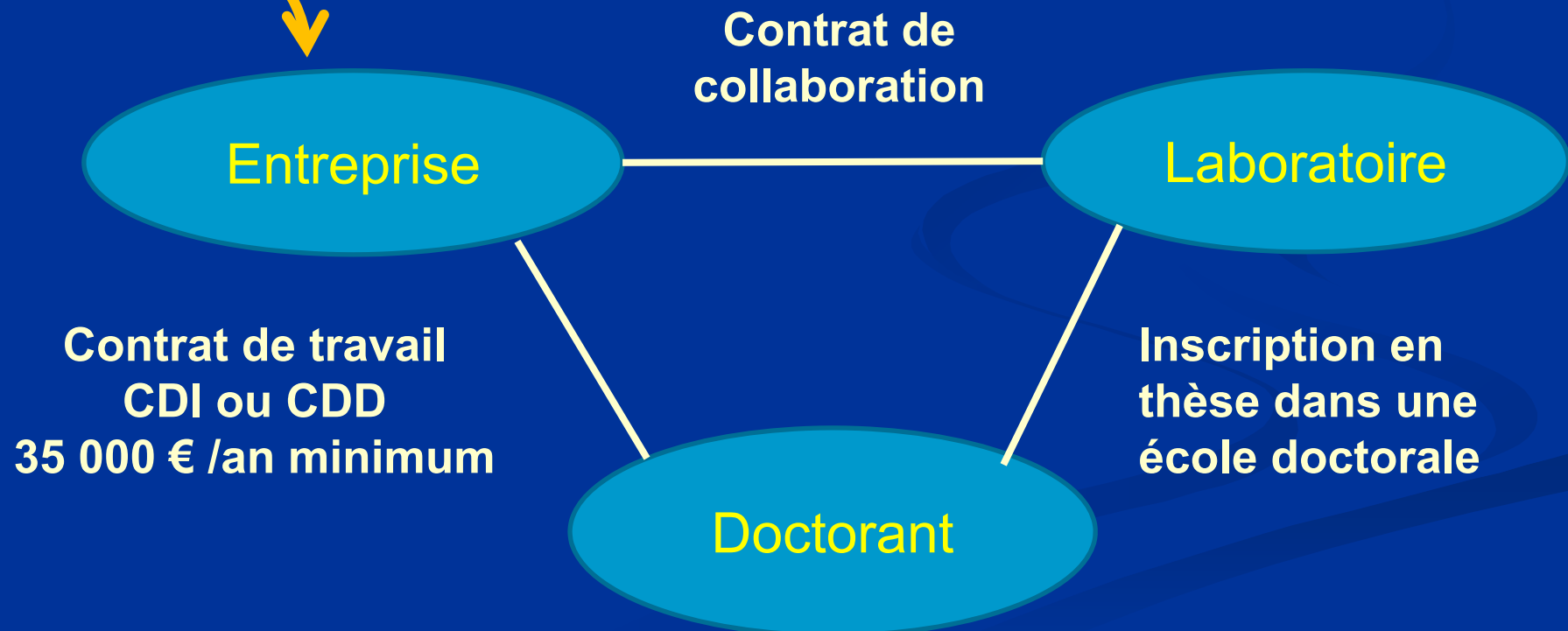
14 000 € / an + CIR 14 000 €
≈ 77% du coût chargé et 45% du coût environné



ARED 2009-10 – Organisation du dispositif

ADEC, pour le compte de la CTC

32 000 € / an + CIR (17 000 €)
≈ 93% du coût chargé et 54% du coût environné



CIFRE 2010-11

CDI ou CDD 3 ans dans l'entreprise avec un
Salaire brut minimal de : 23 484 € :

Salaire moyen 2009 : 26 600 €

PME : 25 448 €

Grandes entreprises : 27 784 €

ARED 2010-11

CDI ou CDD 3 ans dans l'entreprise avec un
Salaire brut minimal de : 26.000 - 28.000 €

Aide apportée à l'Entreprise : 23 – 25 000 €

Coût salaire chargé : 39 – 42 000 €

Coût environné : 68 – 73 500 €

Taux de prise en charge : 95% du salaire chargé
55% du coût environné

Soutiens financiers : Le contrat d'Entreprise

Convention industrielle de formation par la recherche Aide Régionale Entreprise - Doctorant

Le Contrat permet le financement d'un projet doctoral par une entreprise sur un sujet défini en commun par l'entreprise et le laboratoire d'accueil.

Le contrat associe un établissement de l'enseignement supérieur à une entreprise, une association ou une collectivité locale.

Le doctorant est encadré par un tuteur scientifique désigné par l'employeur et par un directeur de thèse reconnu par l'Ecole doctorale.

Contrat d'Entreprise

Intérêt pour le doctorant

- ❖ CDI ou CDD de 3 ans dans une entreprise
- ❖ Une expérience professionnelle reconnue
- ❖ Un contexte de haute valeur ajoutée
- ❖ A l'interface des secteurs professionnel et académique.
- ❖ Taux de soutenance = 88 % (*base : 11 807 devenirs connus sur les 12749 CIFRE signées*)
 $\tau \approx 90\%$ pour les S&T et $\approx 80\%$ pour les SHS
- ❖ Taux d'emploi : $\approx 90\%$ dans les 6 mois
 $\approx 96\%$ dans les 12 mois

Contrat d'Entreprise

Intérêt pour le laboratoire

- ❖ Des sujets de recherche partenariale
- ❖ Un potentiel de valorisation des résultats
- ❖ Un mode de financement des thèses
- ❖ Une source de financement des recherches
- ❖ Une notoriété accrue
- ❖ Un réseau étendu

Contrat d'Entreprise

Intérêt pour l'entreprise

- ❖ Constitution d'un vivier de jeunes talents
- ❖ Accueil de jeunes créateurs d'innovation
- ❖ Accès à la recherche publique de pointe
- ❖ coûts réduits (subventions annuelles et Crédit d'Impôt Recherche)
- ❖ Dans le cas d'un contrat ADEC (CEE mesure 1.1) :
 - ✓ permettre à une entreprise insulaire de mener une mission de recherche stratégique pour son développement socio-économique,
 - ✓ de renforcer ses capacités de recherche et d'innovation.

CIFRE – Procédure

Le dépôt se fait à tout moment de l'année. Les dossiers sont instruits en moyenne sous deux mois. L'inscription se fait à l'adresse <http://cifre.anrt.asso.fr>.

Une fois inscrites, les personnes effectuant la demande de convention renseignent les rubriques relatives aux trois partenaires : l'entreprise, le laboratoire et le salarié-doctorant.

Une fois le dossier complété, un bouton "transmission" envoie les données à l'ANRT qui gère ensuite la demande.

Informations et contact : cifre@anrt.asso.fr

CIFRE – en savoir plus

Espace ED – Rubrique : Textes de référence

- ❑ Décret no 80-900 du 17 novembre 1980 modifié relatif à opérations effectuées dans les laboratoires ou ensembles de recherches relevant du ministre chargé des Universités : [CIFRE_decret_80.900](#)
- ❑ Modalités d'attribution et de suivi des CIFRE : [CIFRE_conditions_octroi_02.2009](#)
- ❑ Présentation du dispositif CIFRE (ANRT, juin 2009) : [CIFRE_diaporama_presentation_06.2009](#)

Aide Régionale Doctorant – Entreprise

Financement ADEC (CEE mesure 1.1)

Bénéficiaires localisés et/ou œuvrant en Corse :
Entreprises – Partenaires socio-économiques à caractère public, semi public ou associatif – Syndicats professionnels....

Etudiants concernés :

- être doctorant (1^{ère} inscription) **UCPP ou ailleurs**
- aucune autre ressource (chômage, aide, salaire...)
- travaux intéressant le développement économique de la Corse dans le respect des orientations du contrat de projet (actions collectives, pôles de compétitivité, innovation...).

ARED / ADEC – procédure

Calendrier : maîtrise de l'ADEC

Ouverture de la campagne de candidature par voie de presse, sur les sites Internet de la CTC, de l'ADEC relayée par l'Université (ED)

mi juin : Appel à candidatures par l'ADEC

mi juill : Dépôt des dossiers par entreprises directement auprès de l'ADEC

sept : Transmission au Conseil Exécutif

oct : Versement de la subvention aux entreprises

Le dispositif CEE en savoir plus

Espace ED – Rubrique : Textes de référence

Programme du dispositif CEE : [CEE Programme](#)